

## **Note méthodologique sur l'appariement des opérateurs habilités sous SIQO (INAO-ODR) avec les résultats du Recensement Agricole 2020**

**Tifenn Corre, Thomas Pomeon, Julie Regolo (ODR, INRAE)  
Thierry Guillaume et Eric Ambiaud (SSP)  
Aout 2022**

**La présente note précise l'intérêt, le champ et la méthodologie sur l'appariement, réalisé en collaboration par l'observatoire du développement rural (ODR) et le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, des opérateurs habilités sous signes de qualité (SIQO) de l'INAO-ODR avec le fichier des exploitations agricoles du RA 2020.**

## 1. Contexte

Le recensement agricole 2020 (RA) a collecté le signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) dans lequel l'exploitation est impliquée : « AOP », « IGP », « Label Rouge » et/ou « STG ». Les exploitations questionnées par échantillon ont également indiqué la part du chiffre d'affaires de l'exploitation lié au SIQO.

Lors de la phase de conception du questionnaire du RA 2020, les consultations des utilisateurs avaient fait émerger l'intérêt de connaître le détail des produits sous signe de qualité par exploitation agricole. En raison de la nécessité d'alléger une collecte réalisée pour la première fois majoritairement via internet ou par téléphone, cette demande n'avait pas été retenue. Néanmoins, les produits des opérateurs habilités étant répertoriés dans les bases de l'INAO, le SSP avait conservé l'intention de pouvoir récupérer ces informations. L'INAO tient à jour les listes des opérateurs habilités sous SIQO et les transmet une fois par an (au quatrième trimestre de chaque année) à l'unité de service Observatoire de Développement Rural d'INRAE (US-ODR) pour traitement, consolidation et mise à disposition. Ces listes contiennent une ligne par opérateur, produit et activité d'habilitation<sup>1</sup>.

Nous avons donc réalisé un appariement entre le fichier du RA2020 et celui des opérateurs habilités de l'INAO-ODR du quatrième trimestre 2019 pour intégrer des données plus précises sur les produits et activités sous SIQO dans lesquels les exploitations sont engagées. L'appariement a été précédé d'une phase de complétude des siret des opérateurs, et a impliqué un travail conjoint du SSP et l'ODR. Cette note présente les résultats.

## 2. Bilan de l'appariement entre les deux fichiers

### Vérification et allocation de numéros SIRET aux opérateurs habilités sous SIQO

Dans la base initiale des opérateurs habilités, environ 70% des opérateurs ont un siret renseigné et après vérification dans la base SIRENE<sup>2</sup>, un peu moins de 60% des opérateurs ont un SIRET valide et actif en 2020.

Pour compléter les informations sur les numéros SIRET des opérateurs, une opération de « **siretisation** » a été menée. Elle consiste à retrouver dans la base SIRENE les opérateurs et leur numéro SIRET via les informations sur les noms et adresses fournies dans la base des opérateurs habilités. La méthode utilisée repose principalement sur une approche statistique appliquée aux distances entre les variables noms, adresses et codes commune des données des deux bases. Corre et al. (2023)<sup>3</sup> détaillent la méthodologie de siretisation de l'ODR.

Les SIRET finaux retenus privilégient les SIRET actifs, dont l'APET (code activité) correspond à une activité agricole ou agroalimentaire, étant retrouvés dans le Recensement Agricole, si possible avec le même SIQO, ou dans les déclarations de récoltes du casier viticole informatisé (CVI) pour la filière viticole. Au total, 98% des opérateurs habilités ont un SIRET attribué après l'opération de siretisation.

---

<sup>1</sup> Un opérateur (établissement habilité) est identifié au moins par son nom et sa commune, et si possible par son adresse complète et le numéro SIRET de l'établissement.

<sup>2</sup> Répertoire national d'identification des entreprises et de leurs établissements géré par l'Insee.

<sup>3</sup> Tifenn Corre, Thomas Pomeon, Julie Regolo. Méthode de siretisation ODR - 2023. 2023. [\(hal-04065823\)](#)

## Appariement des listes d'opérateurs habilités avec les déclarations du RA2020

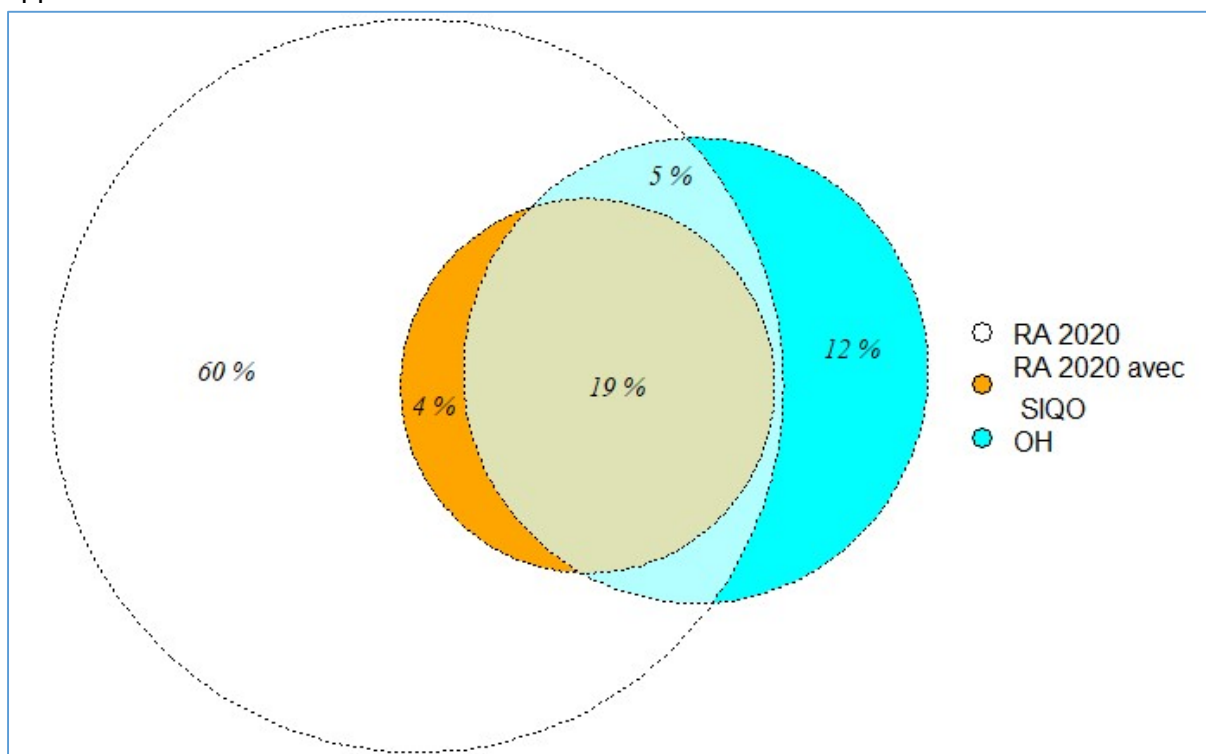
Les informations sur les opérateurs habilités sont ensuite regroupées opérateur et produit (une ligne par SIRET/produit) puis appariées aux exploitations du RA appartenant au champs RA (CHAMPRA=1) via le numéro SIRET.

Après nettoyage, le fichier final permet d'associer aux résultats du RA sur les SIQO les variables sur les produits, filières et activités pour lesquels les opérateurs ayant le même numéro SIRET sont habilités dans la base INAO-ODR.

Une colonne "commentaire" renseigne sur l'origine du SIRET retenu pour l'appariement, celui initialement renseigné et vérifié ("siret original") ou issu de la méthode de siretisation. Lorsque disponible, un indicateur de précision de la siretisation est renseigné entre parenthèses.

Le schéma ci-dessous montre la répartition des numéros SIRET à l'appariement.

Schéma : Résultats de l'appariement des opérateurs habilités INAO-ODR (OH) et des opérateurs RA2020, déclarant ou non un SIQO (LABEL QUALITE). Pourcentage des SIRET appariés ou non appariés.



Dans ce schéma, sur les 462379 numéros SIRET existants dans les deux bases (RA2020 et OH) :

- 19%+5% : 24% sont communs entre les deux bases, 19% correspondants à des déclarants SIQO dans le RA et 5% à des déclarants n'ayant pas déclaré de label de qualité.
- 60%+4% sont uniquement dans le RA, 60% correspondants à des déclarants n'ayant pas déclaré de label de qualité dans le RA et 4% à des déclarants ayant déclaré un label de qualité
- 12% sont uniquement dans OH.

Ainsi, l'appariement entre deux fichiers sur la base d'un identifiant administratif est forcément imparfait. Le RA 2020 dénombre **106 510** exploitations au-dessus des seuils définissant une exploitation agricole et ayant déclaré un SIQO, **105 526** ont pu faire l'objet d'un appariement et **984** n'ont pu être identifiés dans les données INAO en raison de l'absence d'un siret au RA.

Parmi les **105 526** unités retrouvées, le bilan de concordance entre la déclaration d'un SIQO au RA 2020 et l'existence d'un produit habilité à l'INAO est le suivant :

- **86 799** unités concordent (elles ont déclaré un SIQO au RA et un ou plusieurs produits habilités ont été identifiés).
- **21 903** unités ont un ou plusieurs produits sous signe de qualité alors qu'elles n'avaient pas déclarées de SIQO au RA.
- **18 727** unités sont dans la situation inverse. Elles ont déclaré de SIQO au RA mais aucun produit habilité n'a été retrouvé.

Des analyses n'ont pu être menées pour expliciter ces divergences. Des éléments partiels d'explication peuvent cependant être avancés. Des exploitants habilités à produire sous SIQO peuvent ne pas savoir ou ne pas se rappeler que le produit final issu de leurs productions est sous signe de qualité. C'est notamment le cas si le produit implique une transformation en aval de la production dans laquelle l'exploitant n'est pas impliqué (exemple : des producteurs de blé dont la farine qui en est issue est sous signe de qualité). Il est également possible qu'un opérateur soit l'habilité pour un produit sans prendre réellement part à sa production.

Pour les cas inverses où l'exploitation déclare des SIQO au RA sans que des produits habilités ne puissent être identifiés, deux éléments peuvent l'expliquer :

- la clé d'appariement (le siret) entre les deux bases n'est pas correcte,
- des décalages temporels entre l'habilitation par l'INAO et la déclaration au RA.